

Ba 13.Sep.74 18

Le Chef du Protocole

p.B.15.21.Su.(6) - WW/lm

Berne, le 13 septembre 1974

Monsieur Jean-Pierre Porchat
Chancelier d'Etat
de la République et Canton de Neuchâtel

2001 Neuchâtel

Monsieur le Chancelier d'Etat,

J'ai eu connaissance de la lettre que le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel a adressée au Conseil fédéral le 10 septembre 1974 au sujet du bref séjour de M. Sven Andersson, Ministre des affaires étrangères de Suède, dans votre canton.

Il incombait au Service du protocole de songer à en informer les autorités compétentes. C'est pourquoi je vous serais très reconnaissant de bien vouloir transmettre mes vives excuses au Conseil d'Etat pour l'omission qui a été commise.

Depuis le début de l'année, nous avons inauguré un nouveau style en matière de visites officielles des ministres des affaires étrangères en Suisse. L'accent est mis sur le travail et le protocole est réduit au strict minimum. Une partie des réunions se font en dehors de Berne pour bénéficier d'une certaine tranquillité. Les repas ont lieu en petit comité avec la participation uniquement des membres des délégations.

En mai, nous avons reçu M. Rudolf Kirchschräger, alors Ministre des affaires étrangères d'Autriche. Nous étions allés dans les cantons de Vaud et du Valais. Pour éviter de donner trop de poids au protocole, nous n'avions pas non plus pris contact avec les gouvernements cantonaux intéressés.

En ce qui concerne le Conseil communal de la ville du Locle, le programme comportait un arrêt dans cette ville pour visiter le Château des Monts. Nous avons donc estimé qu'il fallait tout de même mettre à contribution

- 2 -

la municipalit  locloise qui est propri taire de ce ch teau.

Je voudrais vous dire encore une fois combien je regrette cette inadvertance.

Veillez agr er, Monsieur le Chancelier d'Etat, l'assurance de ma consid ration distingu e.

(Wetterwald)